

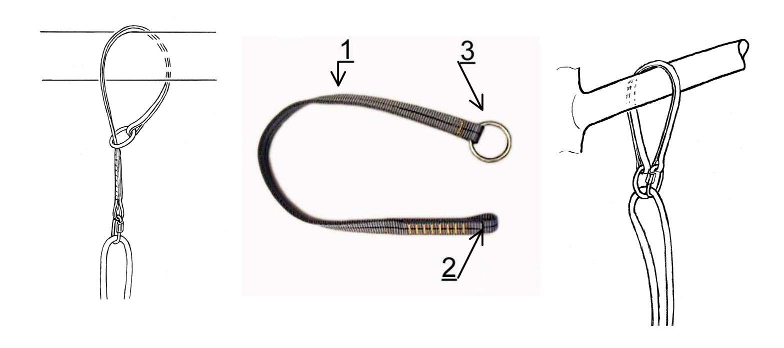
CE 0333

DISPOSITIF D'ANCRAGE PROVISOIRE TRANSPORTABLE

SANGLE D'AMARRAGE

MODE D'EMPLOI

CONFORME EN 795 CLASSE B



NEOFEU : ZI R. BLOCH - F69700 CHASSAGNY – Tél. 04 78 48 75 33 - Fax 04 78 48 77 45
E-mail : neofeu@neofeu.com - Internet : www.neofeu.com

FICHE D'IDENTIFICATION

SANGLE D'AMARRAGE – MODELE :

SANGLE D'AMARRAGE N° :

FABRIQUE LE :

PEUT ETRE UTILISE AVEC :

DATE ACHAT :

DATE PREMIERE MISE EN SERVICE :

NOM DE L'UTILISATEUR :

HISTORIQUE :

Date	Motif – Etat	Contrôleur - Visa	Prochain examen le :

Organisme notifié ayant effectué l'examen CE de type :

CETE APAVE SUDEUROPE N°0082 - BP193 – F13122 MARSEI LLE Cedex 16

- F -

AVERTISSEMENTS :
Avant d'utiliser ce produit, lire attentivement cette notice et la conserver soigneusement.
Les interventions en hauteur sont risquées, seul un individu en parfait état de santé et en bonne condition physique peut intervenir et faire face aux situations d'urgence.
Cet équipement constitue un organe vital de sécurité, un emploi incorrect de l'équipement engendre un danger pour l'utilisateur en cas de chute.
Avant chaque intervention, un plan de sauvetage doit être mis en place afin de faire face à toute urgence éventuelle.

DESCRIPTION :
La sangle d'amarrage **Néofeu NELFF** est destinée à servir d'ancrage provisoire (selon la norme NF EN 795 classe B) sur une structure qui peut être une poutre, un mât, un arbre.... Cette sangle d'amarrage peut être utilisée, par une seule personne, avec un absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355.
Elle est formée d'un anneau de sangle en polyester cousu longitudinalement (1) formant un anneau à une extrémité (2). L'autre extrémité est équipée d'un anneau métallique (3) de diamètre intérieur 55 mm. L'anneau de sangle (2) peut recevoir un maillon rapide (NF EN 362). Pour les applications en élagage, la sangle d'amarrage peut être utilisée comme "fausse fourche" et s'installer du sol par projection d'un "sac à lancer" autour d'une branche ou d'une poutre. La résistance de l'ensemble est supérieure à 1000 daN.
La sangle d'amarrage **Néofeu NELFF** existe dans les longueurs comprises entre 0,80 mètre et 2 mètres. Références de **NELFF0.8** à **NELFF2.0.**

RECOMMANDATIONS :
- Cette sangle d'amarrage ne doit pas être utilisée comme une longe d'antichute.
- Il est vivement conseillé d'attribuer individuellement cet équipement afin d'en améliorer le suivi.
- Ce produit ne peut être utilisé que par une personne compétente et formée ou placée sous le contrôle visuel direct d'une personne compétente et avisée capable de veiller à la sécurité de l'intervenant.
- Il est rappelé que dans un système antichute, seul un harnais d'antichute peut être utilisé pour la préhension du corps.
- Ne jamais positionner cette sangle d'amarrage autour d'une structure de faible diamètre (Ø ≥ 50 mm) ou de moindre résistance (R>1500 daN), la protéger des arêtes vives sur des supports de section non circulaires.
- Il est essentiel, pour la sécurité de l'utilisateur, que le point d'ancrage soit toujours à un niveau supérieur à celui de l'utilisateur, si possible au-dessus de lui et à une distance réduite au minimum. Sa résistance statique devra être au minimum de 15 kN.
- Ne jamais dépasser les limites citées ci-dessus et ne pas détourner l'usage de ce produit.
- Avant chaque utilisation d'un système antichute, il est impératif de vérifier l'espace libre requis sous l'utilisateur, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait collision ni avec le sol, ni avec un obstacle fixe ou en mouvement se trouvant sur la trajectoire.
- Associativité avec d'autres composants : dans tous les cas, n'utiliser que des composants aux normes "CE", vérifier la compatibilité des éléments composant le système et l'application des recommandations d'utilisation de chaque composant.
- Vérifier par un examen visuel, avant et après chaque utilisation, le bon état de la longe (état des coutures, des anneaux de la sangle, de l'anneau métallique). Vérifier l'absence d'entailles, d'usure particulière, de corrosion ou de déformation, vérifier la lisibilité de l'identification et la date de validité. En cas de doute, ne pas utiliser l'équipement, le faire vérifier et obtenir une autorisation écrite d'emploi d'une personne compétente.
- Pendant l'emploi, prendre les dispositions adaptées au type d'équipement afin d'éviter les dégradations mécaniques ou chimiques. S'assurer de la résistance des constituants aux ambiances agressives.
- Il est interdit de réutiliser une sangle d'amarrage qui aurait été endommagée à la suite d'une chute ou d'une sollicitation anormale.
- Il est interdit de modifier ou de changer les éléments constituant cet équipement.

ENTRETIEN, MAINTENANCE ET STOCKAGE
- Un examen périodique effectué par un contrôleur compétent est nécessaire afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur qui est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.
- Faire vérifier la sangle d'amarrage au moins une fois par an, par NEOFEU, un centre de maintenance agréé par NEOFEU ou une personne habilitée.
- Tenir à jour la fiche d'identification ci-dessus qui doit être renseignée à chaque examen.
- Au delà des contrôles périodiques obligatoires permettant de déterminer l'état de service de l'équipement , le fabricant préconise de remplacer ce dernier tous les cinq ans.
- L'équipement doit être protégé pendant le transport et emballé dans un emballage imputrescible.
- Nettoyer l'équipement avec de l'eau froide et un savon neutre. Ne jamais utiliser de produits chimiques ou détergents.
- Sécher l'équipement dans une ambiance ventilée, loin de toute flamme ou source de chaleur.
- Stocker l'équipement dans un local sec, ventilé et à l'abri des rayons ultraviolets, du gel ou de la corrosion.

NEOFEU se dégage de toute responsabilité dans le cas du non respect des instructions précitées et dans le cas de mise sur le marché d'un produit fini sans notice d'instruction et fiche technique.
Lors de la revente de ce produit, hors du premier pays de destination, le revendeur doit fournir ce mode d'emploi rédigé dans la langue du pays d'utilisation du produit.

INTERPRETATION DES MARQUAGES

